**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 63 (1918)

Heft: 7

**Titelseiten** 

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIIIº Année

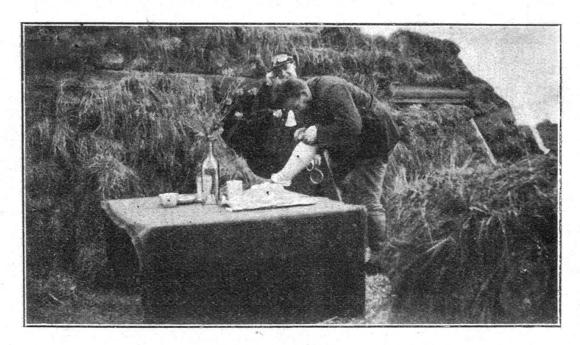
Nº 7

Juillet 1918

# L'artillerie de campagne belge pendant la guerre <sup>1</sup>.

RELATIONS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES.

Elles étaient différentes au commencement de la guerre de ce qu'elles sont aujourd'hui. Alors, le capitaine — nous avons vu qu'il commande une batterie de 4 pièces — choisissait ses



A la chasse!

emplacements d'après les directives reçues, par l'intermédiaire du chef de groupe, soit de la brigade, soit de la division. Il faisait disposer ses pièces, choisissait son poste d'observation, selon les circonstances. De son observatoire il donnait tous les

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir Revue Militaire Suisse de juin.